Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) Nº 284/2012 DE LA COMMISSION

du 29 mars 2012

imposant des conditions particulières à l'importation de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux originaires ou en provenance du Japon à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) nº 961/2011

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 92 du 30.3.2012, p. 16)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) nº 996/2012 de la Commission du 26 octobre 2012	L 299	31	27.10.2012

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2012R0284:20120701:FR:PDF